



Calcul des depens et des ncpc

Par **esperanto**, le **02/04/2012** à **22:49**

Bonjour

[fluo][s]**Exposé des faits** :[/s]/[fluo]

Une personne m'a assigné en référé. Elle a été déboutée et condamnée aux dépens et une NCPC.

Elle a fait appel. Elle a été de nouveau déboutée et condamnée aux dépens et une NCPC.

Ces NCPC couvrent à peine les 2/3 de mes dépenses.

Elle a fait recours en cassation et elle a réussi à casser le jugement de l'appel et je suis condamné à verser à la partie adverse une NCPC de 2500€ en plus des 3000€ que j'ai versés à mon avocat.

La partie adverse a déposé maintenant un second appel dont l'instruction est en cours.

[fluo][s]**Questions** :[/s]/[fluo]

- 1 - Que dois je payer ou restituer à la partie adverse outre la NCPC de cassation (2500 €) en attendant ?
- 2 - la partie adverse peut elle me réclamer les sommes qu'elle a déboursées pour leur avoué et le mien lors du premier procès en appel ?
- 3 - Que puis je demander comme indemnité et dommages et intérêts à l'occasion du second

appel ?

Cordialement